

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 291

présenté par  
M. Blein  
-----

### ARTICLE 48 BIS

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« ou de la scission »

les mots :

« , de la scission ou bénéficiaire de l'apport ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.